

Objet : CR du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Présents	M. ALAZARD Vincent, Maire, BATUT Daniel, CANITROT Yveline, CHAUFFOUR Cathy, COUTOU Stéphanie, DURAND Honoré, LEMOUZY Laurence, MOULIADE Nadège, QUINTARD Noëllie, ROUX Joëlle
Absents Pouvoirs	/ FOURNIER Françoise à ALAZARD Vincent ; GRAL Guillaume à MOULIADE Nadège, André BRAS à QUINTARD Noëllie et SALVAN Henri à Laurence LEMOUZY
Absents Excusés	/ MIQUEL Christian
Secrétaire	CANITROT Yveline

1. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2020

Il est rappelé aux membres que le PV est établi par le secrétaire de séance et que le compte rendu établi a pour objectif de retranscrire les décisions prises par le conseil municipal et non systématiquement les échanges.

Les demandes d'ajout et modifications ont été prises en compte.

2. Élection des grands électeurs

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient à l'assemblée d'élire parmi ses membres trois délégués et trois suppléants appelés à participer aux collèges électoraux.

Monsieur Vincent ALAZARD, Maire de Laguiole, a ouvert la séance et rappelé les modalités et déroulement de ce scrutin.

Madame Yveline CANITROT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 14 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

à savoir Mesdames Yveline CANITROT, Joëlle ROUX, Noellie QUINTARD et Stéphanie COUTOU.

Monsieur le Maire fait appel des candidats et deux listes sont présentées :

Liste 1 : Cathy CHAUFFOUR Honoré DURAND Stéphanie COUTOU	Liste 2 : Christian MIQUEL Nadège MOULIADE Yveline CANITROT André BRAS Daniel BATUT Joëlle ROUX
--	--

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a voté et emmargé.

Les assesseurs ont procédé au dépouillement.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 14

La Liste 1 a obtenu 3 voix et la liste 2 a obtenu 11 voix.

Sont élus délégués titulaires : Christian MIQUEL, Nadège MOULIADE Yveline CANITROT	Sont élus délégués suppléants : Cathy CHAUFFOUR, André BRAS Daniel BATUT
--	--

3. Convention pour le balayage des rues

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune loue une balayeuse pour le nettoyage des rues de Laguiole.

Il s'agit d'un matériel performant avec lequel elle peut proposer d'exécuter une prestation de service à destination des communes environnantes et/ou pour des professionnels intéressés.

En raison d'une carence de l'initiative privée dans ce domaine, la Commune de Laguiole n'exerce aucune pression concurrentielle sur le territoire en proposant un tel service.

Aussi le Monsieur le Maire propose de faire effectuer, à compter du mois de juillet 2020, le balayage des rues pour les communes ou professionnels qui en feraient la demande et pour ce faire, de passer une convention avec les intéressés pour la période estivale.

Le coût horaire (machine et conducteur) est proposé à 80€ TTC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à mettre en place et signer une convention de prestations de balayage avec les communes environnantes et/ou des professionnels qui en formuleront la demande ;

•**ARRÊTE** le prix horaire de la prestation municipale à 80€ TTC ;

•**CHARGE** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant d'établir et de signer tout document et/ou convention nécessaire à l'exécution de la présente convention ;

•**AUTORISE** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à établir les titres de recettes correspondants aux prestations effectuées.

VOTE :	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 14
--------	------------	----------------	-----------

4. Demande de subvention – Transports électriques à destination des services municipaux – Automobile et vélo

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le contrat de territoire conclu entre la région Occitanie et le PNR de L'Aubrac.

Considérant la volonté de la commune de LAGUIOLE de s'inscrire dans la considération de l'environnement en engageant une démarche volontaire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre,

Considérant le projet de remplacer un véhicule obsolète par un véhicule électrique de type utilitaire,

Considérant le projet d'acquérir un vélo à assistance électrique type VTT pour les déplacements du personnel municipal pour limiter les déplacements en automobiles,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter l'aide financière de la région Occitanie au titre du contrat de territoire. Les besoins recensés et approuvés au vote du budget pour ce projet portent sur :

- L'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire (déduction faite du bonus écologique) pour 25 165.26 € HT
- L'acquisition d'un vélo à assistance électrique type VTT pour 1200 € HT

Le plan de financement de l'opération « Transports électriques à destination des services municipaux – Automobile et vélo » serait le suivant :

Coût estimé de l'opération	Demande de subvention à la région Occitanie à 50%	Autofinancement HT
26 365.25 € HT	13 182.62€ HT	13 182.62€ HT

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

•**VALIDE** l'achat d'une voiture et d'un vélo électrique à destination des services municipaux (inscrit au budget d'investissement 2020) ;

•**DIT** que cette opération est inscrite au budget communal d'investissement 2020 ;

•**AUTORISE** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à solliciter l'aide financière de la région Occitanie à hauteur de 50% du montant HT du projet via le contrat de territoire avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;

•**AUTORISE** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à solliciter tout autre financement complémentaire ;

•**AUTORISE** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente décision.

VOTE :	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
POUR : 14		

5. Désignation d'un délégué à la mission départementale Aveyron Culture

Vu l'adhésion de la Commune de Laguiole à la mission départementale Aveyron Culture,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite de l'élection municipale en date du 15 mars 2020, et de l'installation dudit Conseil en date du 23 mai 2020, il appartient à l'assemblée de désigner un délégué auprès de la mission départementale Aveyron Culture.

Monsieur le Maire propose de désigner Joëlle ROUX en tant que déléguée de la Commune de Laguiole auprès de la mission départementale Aveyron Culture.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

•**DÉSIGNE** Madame Joëlle ROUX en qualité de déléguée, représentant la commune de LAGUIOLE auprès d'Aveyron culture.

VOTE :	CONTRE : 0	ABSTENTION	:	0
POUR : 14				

6. Questions diverses

Honoré DURAND demande s'il est possible de faire passer la balayeuse sur la Poujade. S'agissant d'une Zone à gestion intercommunale, la demande a été relayée à Johan VIBERT ROULET, DGS.

7. Informations du maire

Distribution des invitations pour Phot'Aubrac